



Compte rendu du Comité syndical du 22 novembre 2021

OBJET : relevé des décisions du Comité syndical

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux novembre à dix-huit heures quinze minutes, le comité syndical s'est réuni en séance publique, dans la salle Sèvre à Gorges, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Jean-Yves ARTAUD Alain BLAISE Xavier BONNET Fabrice CUCHOT Suzanne DESFORGES François GUILLOT Karine GUIMBRETIERE Séverine JOLY-PIVETEAU Vincent MAGRE (jusqu'à 19h45) Didier MEYER Benoist PAYEN Aymar RIVALLIN	Joël BARAUD Christelle BRAUD Pascal EVIN Stéphane MABIT Jean-Marie POUPELIN Martine VIAUD Maurice BOUHIER
Commune de Vertou	
Marie SLIWINSKI Cécile LEBLE	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Jean-Guy CORNU Benoît COUTEAU Danièle GADAIS Janik RIVIERE Nelly SORIN Hélène BRAULT	Thierry AGASSE Virginie BERTON Nathalie CHARBONNEAU Wilfrid GLEMIN Jérôme MARCHAIS Christophe RICHARD
Commune de Vertou	
Rodolphe AMAILLAND	

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Benoît COUTEAU donne pouvoir à Aymar RIVALLIN Danièle GADAIS donne pouvoir à Alain BLAISE Vincent MAGRE donne pouvoir à Jean-Yves ARTAUD (à partir de 19h45) Janik RIVIERE donne pouvoir à Séverine JOLY-PIVETEAU Nelly SORIN donne pouvoir à Karine GUIMBRETIERE	Valérie JOUSSEAUME donne pouvoir à Maurice BOUHIER Christophe RICHARD donne pouvoir à Stéphane MABIT Xavier RINEAU donne pouvoir à Joël BARAUD

Assistaient également à la réunion : Lydie HERAULT-VISSET, Philippe CARO et Jonathan RETIERE

Date de convocation : 16 novembre 2021

Nombre de membres : 50 en exercice :
40 titulaires et 10 suppléants
Votants au titre du pôle SCoT - Pays :
Votants au titre du pôle Culture - Pah :

21 présents	20 présents
26 votants (dont 7 pouvoirs)	26 votants (dont 8 pouvoirs)
28 votants (dont 7 pouvoirs)	28 votants (dont 8 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Didier MEYER

Aymar RIVALLIN précise que compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire, les règles de quorum et de pouvoirs sont de nouveau assouplies et ce jusqu'au 31 juillet 2022 : le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice et chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Syndicat - délibération

Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2021

En l'absence de remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

Musée – délibération

1. Musée – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique pour du matériel de conservation des collections

Intervention de Mme Marie SLIWINSKI

Contexte

Le Musée du Vignoble Nantais développe de plus en plus, une programmation d'exposition temporaire dans l'objectif de valoriser le patrimoine du Vignoble Nantais et de fidéliser son public.

La présentation d'objets ou d'archives issus des collections de partenaires (Archives Départementales, autres Musées de France) nécessitent des conditions de conservation correctes mais également des dispositions concernant la sécurité.

Aujourd'hui, le musée ne dispose pas de vitrines pouvant être fermées à clé. Cela est problématique pour l'accueil de certains prêts. C'est pourquoi il sera proposé au budget 2022 l'acquisition de tels matériels.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie d'encouragement à la conservation des collections des musées mise en place par la Direction Culture du Département de Loire-Atlantique et en particulier par le biais de son dispositif de subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux ».

La demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique permettrait de financer l'acquisition de ce matériel à hauteur de 40% du montant dédié. Les dépenses envisagées pour 2022, sous réserve du vote du budget par le comité syndical, s'élèvent à 7 000 € et permettent de solliciter une subvention de 2 800 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, le formulaire de subvention doit être déposé avant le 1^{er} décembre 2021, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires.

Les dépenses envisagées, comme la recette potentielle, seront validées par le vote du budget 2022 par le comité syndical.

Délibération

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président ou son représentant à :

- Solliciter la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux » auprès de la Direction de la Culture du Département de Loire-Atlantique pour l'acquisition de matériel de conservation des collections ;
- Signer les documents nécessaires à la demande officielle, l'exécution administrative et financière de la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux ».

2. Versement du solde de la subvention 2021 à l'office du Tourisme

Intervention de M. Aymar RIVALLIN

Contexte

Par une délibération en date du 10 mai 2021, le Comité Syndical a approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée entre le Syndicat et l'office du Tourisme.

Cet avenant modifie l'article 7 de la convention qui définit les modalités de versement de la subvention.

Celle-ci est désormais versée comme suit :

- Un premier versement à hauteur de 40% du montant de l'année N-1 en février ;
- Un deuxième versement en juillet pour être à 80% du montant de la subvention votée au budget de l'année N ;
- Le montant du solde dépendra de la situation financière de l'année. Ce montant sera défini, par délibération du comité syndical, et sera versé en octobre.

Les deux premiers acomptes ont été appelés par le Syndicat auprès des deux intercommunalités concernées puis reversées à l'office de Tourisme.

Par un courrier en date du 26 octobre 2021, le Président de l'Office du Tourisme informe le Syndicat que le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a décidé à l'unanimité la non-sollicitation du solde de la subvention 2021 soit 139 800 €.

Délibération

A l'unanimité, les membres du Comité syndical décident, compte tenu de la décision de l'office de Tourisme, de ne pas appeler le solde de la subvention 2021 de l'Office de Tourisme auprès de la Communauté de Communes Sèvre et Loire et de Clisson Sèvre et Maine Agglo et en conséquence de ne pas procéder au reversement du solde à l'Office, soit 139 800 €.

Fait à Clisson, le 24 novembre 2021

Le Président,



Aymar RIVALLIN